

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15
En fonction : 15
Présents : 10
Procurations : 3
Excusés : 2
Absents : -/-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2024 À 19H00

Date de convocation : 10 avril 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 4), Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean, Mme LEROUGE Laureen,

Membres excusés : M. ROY Ludovic ayant donné procuration à M BERNARD Daniel, M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M KUNTZMANN, Mme FICHTLER Audrey ayant donné procuration à M LAMEY, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, M FERBER Bruno

Membres absents : -/-

1. Désignation d'un secrétaire de séance : 11/2024

Vu l'article L. 2541-6 du CGCT qui stipule que lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
Voix CONTRE		
ABSTENTION		

DESIGNE Laure LAPLAGNE secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/04/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15
En fonction : 15
Présents : 10
Procurations : 3
Excusés : 2
Absents : -/-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2024 À 19H00

Date de convocation : 10 avril 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 4), Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean, Mme LEROUGE Laureen,

Membres excusés : M. ROY Ludovic ayant donné procuration à M BERNARD Daniel, M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M KUNTZMANN, Mme FICHTLER Audrey ayant donné procuration à M LAMEY, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, M FERBER Bruno

Membres absents : -/-

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024 : 12/2024

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 mars 2024 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est soumis à approbation.

Il est soumis à approbation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mars 2024.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/04/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : -/-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2024 À 19H00

Date de convocation : 10 avril 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 4), Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean, Mme LEROUGE Laureen,

Membres excusés : M. ROY Ludovic ayant donné procuration à M BERNARD Daniel, M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M KUNTZMANN, Mme FICHTLER Audrey ayant donné procuration à M LAMEY, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, M FERBER Bruno

Membres absents : -/-

3. Convention avec un restaurateur pour la cantine scolaire : 13/2024

Depuis 2020, Le Panier Rouge de Régine, traiteur local, confectionnait et servait les déjeuners aux enfants inscrits à la garderie de l'école. Mme Fichtler a dénoncé sa convention au 5 juillet 2024.

La Municipalité a donc cherché des solutions afin de pouvoir proposer un service de repas aux enfants de l'école. Elle a pris contact avec les nouveaux gérants du restaurant de l'Ange qui ont accepté d'accueillir les enfants de l'école, les jours de classe pour leur servir un déjeuner. Le restaurateur facturera directement aux parents les repas.

Un projet de convention est joint à la présente et est soumis à approbation.

Entendu les explications du Maire

M Lamey précise que des traiteurs ont également été contactés, mais que pour certains, ils n'avaient plus la capacité de prendre en charge une nouvelle structure et que pour d'autres il y avait des contraintes liées notamment à la livraison en liaison froide en milieu de matinée (réception, réchauffage, nettoyage ...).

Il précise également que le restaurateur ne travaille que des produits frais, avec des fournisseurs bio notamment pour les légumes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE la convention présentée entre la MICKA SAS représentée par M Myckael HERRMANN et la Commune qui entrera en vigueur le 2 septembre prochain.

APPROUVE le tarif du repas facturé aux parents fixé à 7.75€ TTC à compter du 2 septembre prochain

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/04/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : -/-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2024 À 19H00

Date de convocation : 10 avril 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 4), Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean, Mme LEROUGE Laureen,

Membres excusés : M. ROY Ludovic ayant donné procuration à M BERNARD Daniel, M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M KUNTZMANN, Mme FICHTLER Audrey ayant donné procuration à M LAMEY, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, M FERBER Bruno

Membres absents : -/-

4. Mise à jour du règlement de la garderie : 14/2024

Compte tenu du changement de fournisseur de repas aux enfants de l'école et compte tenu des effectifs actuels, il était nécessaire de mettre à jour le règlement de la garderie, dont le projet est joint à la présente.

Entendu les explications du Maire

En réponse à une question sur la limitation des effectifs, M Lamey précise que la moyenne des enfants le midi est de 26 enfants.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

APPROUVE la mise à jour du règlement de la garderie qui entrera en vigueur le 2 septembre 2024.

APPROUVE les nouveaux tarifs précisés dans le règlement :

- Forfait hebdomadaire pause méridienne (*hors frais de repas en sus*) : 10€
- Forfait hebdomadaire soir : 15€
- Forfait hebdomadaire midi (*hors frais de repas en sus*) et soir : 25€

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/04/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : -/-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2024 À 19H00**

Date de convocation : 10 avril 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 4), Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean, Mme LEROUGE Laureen,

Membres excusés : M. ROY Ludovic ayant donné procuration à M BERNARD Daniel, M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M KUNTZMANN, Mme FICHTLER Audrey ayant donné procuration à M LAMEY, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, M FERBER Bruno

Membres absents : -/-

5. Renouvellement de la convention en forêt indivise pour le monument Spitz : 15/2024

Depuis 1972, les Communes propriétaires de la forêt indivise Niedermorschwihr, Ingersheim & Katzenthal accordent une concession de terrain en forêt au Club Vosgien du Haut-Rhin pour la stèle commémorative « monument Spitz ». Le dernier renouvellement de cette concession est arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

M le Maire propose au Conseil de reconduire cette concession aux mêmes conditions, à compter du 1^{er} janvier 2024 pour 9 ans, à titre gratuit. Le projet d'acte est joint à la présente et a été rédigé par la Commune de Niedermorschwihr afin d'éviter des frais.

Les conseils municipaux des Communes d'Ingersheim et de Katzenthal devront également donner leur accord sur ce projet afin de pouvoir renouveler la convention. Elles ont été destinataires du projet et nous adresserons leurs décisions.

Entendu les explications du Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
Voix CONTRE		
ABSTENTION		

APPROUVE le renouvellement de la concession de terrain en forêt au Club Vosgien du Haut-Rhin pour la stèle commémorative « monument Spitz » tel que présenté dans le projet ci-joint.

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/04/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : -/-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2024 À 19H00**

Date de convocation : 10 avril 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 4), Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean, Mme LEROUGE Laureen,

Membres excusés : M. ROY Ludovic ayant donné procuration à M BERNARD Daniel, M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M KUNTZMANN, Mme FICHTLER Audrey ayant donné procuration à M LAMEY, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, M FERBER Bruno

Membres absents : -/-

**6. Renouvellement de la convention en forêt indivise pour la conduite d'assainissement du SMAV :
16/2024**

M HABLITZ ne prend pas part au vote, étant concerné par le point

Depuis 1998, les Communes propriétaires de la forêt indivise Niedermorschwihr, Ingersheim & Katzenthal accordent une concession de terrain en forêt au Syndicat d'Assainissement du Vignoble (SMAV) pour le passage d'une conduite d'assainissement. Le dernier renouvellement de cette concession arrive à échéance le 31 décembre 2024.

M le Maire propose au Conseil de reconduire cette concession aux mêmes conditions, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour 9 ans. Le projet d'acte est joint à la présente et a été rédigé par la Commune de Niedermorschwihr afin d'éviter des frais.

Les conseils municipaux des Communes d'Ingersheim et de Katzenthal devront également donner leur accord sur ce projet afin de pouvoir renouveler la convention. Elles ont été destinataires du projet et nous adresserons leurs décisions.

Entendu les explications du Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
Voix CONTRE		
ABSTENTION		

APPROUVE le renouvellement de la concession de terrain en forêt au Syndicat d'Assainissement du Vignoble (SMAV) pour le passage d'une conduite d'assainissement tel que présenté dans le projet ci-joint.

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/04/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



The image shows a circular official stamp of the Mayor of Niedermorschwihr (Ht-Rhin). The stamp contains the text 'MAIRIE DE NIEDERMORSCHWIHR' and '(Ht-Rhin)'. A blue ink signature is written across the stamp.

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : -/-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2024 À 19H00

Date de convocation : 10 avril 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 4), Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean, Mme LEROUGE Laureen,

Membres excusés : M. ROY Ludovic ayant donné procuration à M BERNARD Daniel, M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M KUNTZMANN, Mme FICHTLER Audrey ayant donné procuration à M LAMEY, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, M FERBER Bruno

Membres absents : -/-

7. Renouvellement de la convention en forêt communale pour l'abri de chasse : 17/2024

M KUNTZMANN ne prend pas part au vote, étant concerné par le point

Depuis 1998, la Commune accorde une convention d'occupation temporaire en forêt communale à l'adjudicataire du lot de chasse pour l'occupation d'un abri de chasse situé parcelle forestière 11 au lieu-dit "Weschleberg" (section 08 – parcelle cadastrale 133). M Aimé KUNTZMANN est l'adjudicataire du lot de chasse pour la période 2024-2033.

M le Maire propose au Conseil de reconduire cette convention aux mêmes conditions, à compter du 02 février 2024 et jusqu'au 01 février 2033. Le projet d'acte est joint à la présente et a été rédigé par la Commune de Niedermorschwihr afin d'éviter des frais.

Entendu les explications du Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

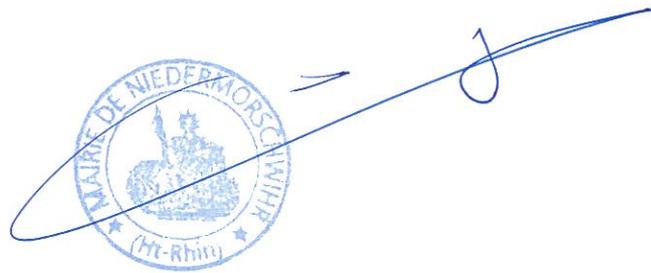
Voix POUR	UNANIMITE	
Voix CONTRE		
ABSTENTION		

APPROUVE le renouvellement de la convention d'occupation temporaire en forêt communale à l'adjudicataire du lot de chasse pour l'occupation d'un abri de chasse, à savoir M Aimé KUNTZMANN, tel que présenté dans le projet ci-joint.

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/04/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Daniel Bernard', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE NIEDERMORSCHWIHR' and '(Ht-Rhin)' around a central emblem. The signature is a fluid, cursive line that loops around the stamp.

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : -/-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2024 À 19H00**

Date de convocation : 10 avril 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 4), Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean, Mme LEROUGE Laureen,

Membres excusés : M. ROY Ludovic ayant donné procuration à M BERNARD Daniel, M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M KUNTZMANN, Mme FICHTLER Audrey ayant donné procuration à M LAMEY, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, M FERBER Bruno

Membres absents : -/-

8. Poursuite de la déclaration d'utilité publique : 18/2024

Par séance du 10 avril 2021, le Conseil Municipal demandait à M. le préfet du Haut-Rhin l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de travaux consistant à aménager une zone sécurisée d'arrêts de bus, stationnements VL et aménagements paysagers sur les parcelles section 4 n° 50 et 51, ainsi que l'ouverture de l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité des parcelles nécessaires.

Le propriétaire étant décédé, la procédure est à relancer à l'encontre du nouveau propriétaire et donc le Conseil est invité à resolliciter M le Préfet pour l'ouverture de l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité des parcelles.

Pour rappel en séance du 25 février 2020 le Conseil Municipal décidait de recourir à l'expropriation de la parcelle privative cadastrée section 4 n°51 lieudit Schneid d'une contenance de 1,80 are

Le projet de travaux sur les parcelles 50 et 51 en vue d'aménager cette zone sécurisée est le suivant :

- La mise en place de deux arrêts de bus sécurisés, conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- La création de 11 places de stationnement de véhicules légers ;
- Un cheminement piétons sécurisé
- Un aménagement paysager

Ces éléments ont été repris dans le dossier de déclaration d'utilité publique que la commune, en tant qu'expropriant, a transmis au préfet du Haut-Rhin en juin 2021. Ce dossier est toujours valable.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander au Préfet d'ouvrir l'enquête parcellaire qui vise à déterminer précisément la liste des propriétés à exproprier (une seule parcelle privative est concernée par le projet).

Le dossier de l'enquête parcellaire, établi conformément à l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique doit contenir les éléments suivants :

- Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ;
- La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

Dans le cas du projet de DUP en question, la liste ne contient qu'un seul propriétaire puisqu'une seule parcelle privé est concernée par le projet.

Entendu les explications du Maire,

Considérant l'utilité publique du projet qui permettra d'une part de sécuriser, pour tous ses usagers, l'utilisation du domaine public et, d'autre part, d'améliorer la qualité urbaine de cette entrée de commune ;

Considérant qu'aucun accord amiable n'a été trouvé pour le moment avec le nouveau propriétaire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	8	
Voix CONTRE		
ABSTENTION	2	<i>Jean BOXLER</i> <i>Laureen LEROUGE</i>

APPROUVE le dossier parcellaire ci annexé, à transmettre à M. le Préfet du Haut-Rhin ;

DEMANDE à M. le préfet du Haut-Rhin l'ouverture de l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité des parcelles.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/04/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR- RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus : 15

En fonction : 15

Présents : 10

Procurations : 3

Excusés : 2

Absents : -/-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 AVRIL 2024 À 19H00**

Date de convocation : 10 avril 2024

Secrétaire de séance : Laure LAPLAGNE

Membres présents : M BERNARD Daniel, M HABLITZ Christophe, M KUNTZMANN Aimé, M LAMEY Jean-Luc, M SCHMIDT Jean-François, Mme MATTER Rosetta (à compter du point 4), Mme MARCHAL Claudia, M WEINZORN Claude, M BOXLER Jean, Mme LEROUGE Laureen,

Membres excusés : M. ROY Ludovic ayant donné procuration à M BERNARD Daniel, M KRANZER Thierry ayant donné procuration à M KUNTZMANN, Mme FICHTLER Audrey ayant donné procuration à M LAMEY, Mme MILLION-HUNCKLER Catherine, M FERBER Bruno

Membres absents : -/-

9. Création d'un emploi temporaire d'agent d'animation au titre d'un accroissement temporaire d'activité : 19/2024

Suite à la modification du service de restauration scolaire, il convient de réorganiser le service animation. Il est donc proposé de créer un poste pour le service cantine et le service de garderie du soir.

Entendu les explications du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1 de son article L332-23 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'un agent de cantine et de garderie relevant du grade de l'adjoint territorial d'animation à raison d'une durée hebdomadaire de service de 22 heures en période scolaire (soit 17.33/35^{èmes} annualisé), en raison de la nécessité d'assurer l'accueil, l'encadrement de groupes d'enfants pendant l'interclasse du midi et la garderie après la classe du soir,

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

DECIDE à créer à compter du 01 septembre 2024, un emploi temporaire d'agent de cantine et de garderie relevant du grade de l'adjoint territorial d'animation, à raison d'une durée hebdomadaire de service 22 heures en période scolaire (soit 17.33/35^{èmes} annualisé), pour une durée 1 an, soit jusqu'au 31/08/2025 à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR, le 18/04/2024

Le Maire,
Daniel BERNARD

